



Bulletin Officiel

N° 3781 Mardi 1^{er} Février 2011— 16^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DU CMF

استئناف عمليات التداول بالبورصة 2-3

REPRISE DES TRANSACTIONS SUR LA BOURSE DE TUNIS 4-5

شركة "إسمنت قرطاج خ.أ" 6

SOCIETE CARTHAGE CEMENT 7

شركة "النقل للسيارات خ أ" 8

SOCIETE ENNAKL AUTOMOBILES S.A 9

VISA DE PROSPECTUS D'EMISSION AU PUBLIC

FCP AMEN CEA 10

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE CARTHAGE CEMENT 11-17

COMMUNIQUE DE PRESSE

ADWYA S.A 18

COURBE DES TAUX 18

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 20

ANNEXE

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31/12/2010 :

-SICAV L'EPARGNANT

-SICAV L'INVESTISSEUR

AVIS DU CMF

بلاغ هيئة السوق المالية

تعلم هيئة السوق المالية العموم وكافة المتدخلين في السوق أنه تم استئناف عمليات التداول ببورصة الأوراق المالية بتونس ابتداء من يوم الثلاثاء 01 فيفري 2011 فيما عدى أسهم شركة الكتروستار (Electrostar) والشركة التونسية لصناعة الإطارات المطاطية (Stip) والتي تبقى عمليات التداول في شأنها معلقة.

وستقرر هيئة السوق المالية استئناف عمليات التداول بالبورصة المتعلقة بأسهم شركة الكتروستار (Electrostar) عند نشر الشركة المعنية للمؤشرات الثلاثية للنشاط مصحوبة بكل المعطيات الوجيهة خاصة تلك المتعلقة بتواصل استغلال الشركة وذلك قصد تمكين المستثمرين من اتخاذ قراراتهم.

كما ستقرر هيئة السوق المالية استئناف عمليات التداول بالبورصة المتعلقة بأسهم الشركة التونسية لصناعة الإطارات المطاطية (Stip) عند نشر الشركة المعنية للمعلومة المتعلقة بعملية إعادة هيكلتها.

و تبقى معلقة كافة عمليات الاكتتاب وإعادة الشراء المتعلقة بحصص وأسهم مؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية المختلطة يوم الثلاثاء 01 فيفري 2011 . وستقرر هيئة السوق المالية استئناف عمليات الاكتتاب وإعادة الشراء المتعلقة بحصص وأسهم هذه المؤسسات بعد التشاور مع المتصرفين والمودع لديهم .

كما انه حفاظا على سلامة السوق وعلى المساواة بين المدخرين يتعين على شركات المساهمة العامة إعلام العموم وفي اقصر الأجل بواسطة بلاغ صادر في صحيفة يومية وفي النشيرية الرسمية لهيئة السوق المالية وفي نشيرية بورصة الأوراق المالية بتونس بكل حدث هام من شأنه إذا بلغ إلى العموم، أن يكون له اثر ذو أهمية نسبية على سعر أو قيمة الأوراق المالية لتلك الشركات.

- Suite -

وفي إطار استئناف عمليات اكتتاب وإعادة شراء حصص واسهم مؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية الرقاعية يمكن لمجلس الإدارة أو لهيئة الإدارة الجماعية أو للمتصرف تعليق عمليات إعادة الشراء وعمليات الإصدار بصفة مؤقتة إذا اقتضت ذلك ظروف غير عادية أو إذا ما أملت مصلحة المساهمين أو حاملي الحصص وبعد اخذ رأي مراقب الحسابات. ويجب أن يتم دون تأخير إعلام هيئة السوق المالية بقرار التعليق وبأسبابه.

وعلى المودع لديه التأكد من مطابقة القرارات التي يتخذها مسؤولو مؤسسة التوظيف الجماعي في الأوراق المالية أو المتصرف للقوانين والتراتيب الجاري بها العمل وللعقد التأسيسي أو النظام الداخلي للمؤسسة.

وعند اكتشافه لإخلالات أو مخالفات خلال قيامه بالرقابة، على المودع لديه أن يتخذ التدابير المنصوص عليها في القوانين والتراتيب الجاري بها العمل وفي كل الحالات يجب عليه إعلام مؤسسة التوظيف الجماعي في الأوراق المالية ومراقب الحسابات وهيئة السوق المالية بذلك.

كما يتعين على مراقبي حسابات هذه المؤسسات أن يعلموا هيئة السوق المالية فورا بكل عمل من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح مؤسسات التوظيف الجماعي والمساهمين وحاملي الحصص.

كما طلبت هيئة السوق المالية من المتدخلين احترام أحكام القانون عدد 75 لسنة 2003 المؤرخ في 10 ديسمبر 2003 والمتعلق بدعم المجهود الدولي لمكافحة الإرهاب ومنع غسل الأموال و خاصة الفصل 85 منه الذي يوجب القيام حالا بتصريح كتابي إلى اللجنة التونسية للتحليل المالية بجميع المعاملات أو العمليات المسترابة التي تحمل على قيام شبهة في ارتباطها، بصفة مباشرة أو غير مباشرة، بأموال متأتية من أعمال غير مشروعة يعتبرها القانون جنحة أو جناية أو بتمويل أشخاص أو تنظيمات أو أنشطة لها علاقة بالجرائم الإرهابية وكذلك بكل محاولة لإجراء هذه العمليات أو المعاملات.

AVIS DU CMF

Le CMF informe le public et les intervenants sur le marché de la reprise des transactions sur la bourse de Tunis portant sur l'ensemble des valeurs à compter du mardi 01 février 2011 hormis les valeurs Electrostar et STIP qui restent suspendues.

La reprise des transactions sur la valeur Electrostar sera décidée par le Conseil du Marché Financier dès la publication par cette société des indicateurs d'activité trimestriels accompagnés de tous les éléments pertinents permettant aux investisseurs de prendre leur décision, et particulièrement ceux relatifs à la continuité de l'exploitation de la société.

La reprise des transactions sur la valeur STIP sera décidée par le Conseil du Marché Financier dès la publication par cette société des informations relatives à l'opération de restructuration.

L'ensemble des opérations de souscriptions et de rachats portant sur les OPCVM mixtes restent suspendues le mardi 1^{er} février 2011. La reprise des opérations de souscriptions et de rachats portant sur ces OPCVM sera décidée par le Conseil du Marché Financier après concertation avec les gestionnaires et les dépositaires.

Par ailleurs, et afin de préserver l'intégrité du marché et l'égalité entre les épargnants, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont tenues de porter à la connaissance du public, par voie de communiqué dans un journal quotidien, dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans le bulletin de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dans les plus brefs délais, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres de ces sociétés.

- Suite -

Dans le cadre de la reprise des opérations de souscriptions et de rachats portant sur les parts et actions des OPCVM obligataires, il appartient aux conseils d'administration, aux directoires ou aux gestionnaires de suspendre, momentanément, et après avis du commissaire aux comptes les opérations de rachat ainsi que les opérations d'émission quand des circonstances exceptionnelles l'exigent ou si l'intérêt des actionnaires ou des porteurs de parts le commande. Le conseil du marché financier doit être informé, sans délai, de la décision de suspension et de ses motifs.

Le dépositaire doit s'assurer de la conformité des décisions prises par les responsables de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières ou du gestionnaire aux lois et règlements en vigueur et aux statuts ou au règlement intérieur de l'organisme.

En cas d'anomalies ou d'irrégularités relevées dans l'exercice de son contrôle, le dépositaire est tenu de prendre les mesures édictées par les lois et règlements en vigueur et dans tous les cas, en informer l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières, le commissaire aux comptes et le Conseil du Marché Financier.

De même, les commissaires aux comptes de ces OPCVM sont tenus de signaler immédiatement au Conseil du Marché Financier tout fait de nature à mettre en péril les intérêts des organismes de placement collectif, des actionnaires et des porteurs de parts.

De plus, le Conseil du Marché Financier a demandé à tous les intervenants de se conformer scrupuleusement aux dispositions de la loi n° 2003-75 du 10 décembre 2003, relative au soutien des efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et à la répression du blanchiment d'argent et notamment l'article 85 de ladite loi qui impose l'obligation de faire sans délais à la commission tunisienne des analyses financières une déclaration écrite sur toute opération ou transaction suspecte susceptible d'être liée directement ou indirectement au produit d'actes illicites qualifiés par la loi de délit ou de crime, ou au financement de personnes, organisations ou activités en rapport avec des

AVIS DU CMF

بلاغ هيئة السوق المالية

تعلم هيئة السوق المالية العموم وكافة المتدخلين في السوق أنه في إطار السهر على حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وفي كل توظيف للأموال الذي يتم عن طريق المساهمة العامة طبقاً لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، قامت هيئة السوق المالية بقضية استعجالية أمام السيد رئيس المحكمة الابتدائية بتونس طالبة بتعيين مراقب من هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يتولى متابعة ومراقبة نشاط هيكل التسيير والإدارة لشركة "إسمنت قرطاج خ.أ." قصد ضمان تواصل نشاط الشركة وحسن تسييرها والحفاظ على أصولها، و ضمان تطابق قرارات تصرف هيكل الشركة مع التعهدات المتخذة تجاه المستثمرين ضمن نشرة الإدراج بالسوق البديلة لبورصة تونس.

وقد أصدر السيد رئيس المحكمة الابتدائية بتونس حكماً استعجالياً في القضية عدد 95182 بتاريخ 29 جانفي 2011 يقضي بتعيين خبير محاسب مراقباً تعهد له مهمة المراقبة المستمرة على تصرف الشركة الإداري والمالي وقاضياً مراقباً. ويتولى الخبير المحاسب عرض تقرير كتابي على هيئة السوق المالية والقاضي المراقب مرة كل ثلاثة أشهر على الأقل وكل ما اقتضى الأمر ذلك.

AVIS DU CMF

Il est porté à la connaissance du public et des intervenants sur le marché que dans le but de protéger l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne conformément aux dispositions de l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier a intenté une action en référé devant le Président du tribunal de première instance de Tunis , à l'effet de désigner un contrôleur parmi les membres de l'ordre des experts comptables de Tunisie, dont la mission sera d'assurer le suivi et le contrôle de l'activité des organes de direction et d'administration de la société Carthage Cement S.A, et ce afin de garantir la continuité de l'exploitation de la société, sa bonne gestion, la préservation de ses actifs, et la conformité des décisions de gestion aux engagements pris vis-à-vis des investisseurs dans le prospectus d'admission aux négociations sur le marché alternatif de la cote de la bourse de Tunis.

Par jugement en référé n° 95182 en date du 29 janvier 2011, le Président du tribunal de première instance de Tunis a désigné un expert comptable en tant que contrôleur ayant pour mission le contrôle continu de la gestion administrative et financière de la société Carthage Cement, ainsi qu'un juge contrôleur. L'expert comptable contrôleur sera tenu de présenter un rapport écrit au Conseil du Marché Financier et au juge contrôleur chaque fois que de besoin et au moins une fois tous les trois mois.

AVIS DU CMF

بلاغ هيئة السوق المالية

تعلم هيئة السوق المالية العموم وكافة المتدخلين في السوق أنه في إطار السهر على حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وفي كل توظيف للأموال الذي يتم عن طريق المساهمة العامة طبقاً لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، قامت هيئة السوق المالية بقضية استعجالية أمام السيد رئيس المحكمة الابتدائية بتونس طالبة بتعيين مراقب من هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يتولى متابعة ومراقبة نشاط هيكل التسيير والإدارة لشركة "النقل للسيارات خ أ" قصد ضمان تواصل نشاط الشركة وحسن تسييرها والحفاظ على أصولها، و ضمان تطابق قرارات تصرف هيكل الشركة مع التعهدات المتخذة تجاه المستثمرين ضمن نشرة الإدراج بالسوق الرئيسية لبورصة تونس.

وقد أصدر السيد رئيس المحكمة الابتدائية بتونس حكماً استعجالياً في القضية عدد 95181 بتاريخ 29 جانفي 2011 يقضي بتعيين خبير محاسب مراقباً تعهد له مهمة المراقبة المستمرة على تصرف الشركة الإداري والمالي وقاضياً مراقباً. ويتولى الخبير المحاسب عرض تقرير كتابي على هيئة السوق المالية والقاضي المراقب مرة كل ثلاثة أشهر على الأقل وكل ما اقتضى الأمر ذلك.

AVIS DU CMF

Il est porté à la connaissance du public et des intervenants sur le marché que dans le but de protéger l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne conformément aux dispositions de l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier a intenté une action en référé devant le Président du tribunal de première instance de Tunis, à l'effet de désigner un contrôleur parmi les membres de l'ordre des experts comptables de Tunisie, dont la mission sera d'assurer le suivi et le contrôle de l'activité des organes de direction et d'administration de la société ENNAKL Automobiles S.A, et ce afin de garantir la continuité de l'exploitation de la société, sa bonne gestion, la préservation de ses actifs, et la conformité des décisions de gestion aux engagements pris vis-à-vis des investisseurs dans le prospectus d'admission aux négociations sur le marché principal de la cote de la bourse de Tunis.

Par jugement en référé n° 95181 en date du 29 janvier 2011, le Président du tribunal de première instance de Tunis a désigné un expert comptable en tant que contrôleur ayant pour mission le contrôle continu de la gestion administrative et financière de la société ENNAKL Automobiles S.A, ainsi qu'un juge contrôleur. L'expert comptable contrôleur sera tenu de présenter un rapport écrit au Conseil du Marché Financier et au juge contrôleur chaque fois que de besoin et au moins une fois tous les trois mois.

AVIS DU CMF

Visa de prospectus d'émission au public

**FCP AMEN CEA
Fonds Commun de Placement**

Régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué
par la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Agrément du CMF N°07-2010 du 17 mars 2010

Il est porté à la connaissance du public que le Conseil du Marché Financier a accordé son visa en date du 26 janvier 2011 au prospectus d'émission du Fonds Commun de placement « FCP AMEN CEA ».

« FCP AMEN CEA » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP AMEN CEA
Siège social	: 9, Rue du lac Neuchâtel, Les Berges du Lac, 1053 Tunis
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement
Type	: Mixte
Objet Social	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Montant des fonds	: 100.000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune
Date d'agrément	: Agrément du CMF en date du 17 mars 2010 N°07-2010.
Promoteurs	: Amen Invest et Amen Bank
Gestionnaire	: Amen Invest
Dépositaire	: Amen Bank
Distributeur	: Amen Invest

Prix de souscription et de rachat :

- Le prix de souscription est égal à celui la valeur liquidative. (pas de droits d'entrée).
- Le prix de rachat est égal à celui la valeur liquidative minoré d'un droit de sortie de 1% si le rachat des parts aura lieu avant un an à compter de la date de souscription.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

CARTHAGE CEMENT

SIEGE SOCIAL: Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053Tunis

La Société Carthage Cement, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4ème trimestre 2010.

1- Préambule à l'attention des actionnaires de Carthage Cement :

La Direction de Carthage Cement informe ses actionnaires publics que les événements survenus dans le pays ne constituent pas de risque ni pour la continuité de l'exploitation actuelle ni pour la poursuite de la réalisation de nos projets de développement, et ce pour les raisons suivantes :

1.1 Actionnariat et gestion

- ✓ Belhassen Ben Mohamed Trabelsi détient indirectement une participation de 15% dans la Société.
- ✓ Au niveau de la Direction de Carthage Cement : la société est gérée par le Directeur Général, M. Lazhar STA, qui jouit des pouvoirs les plus étendus, lui permettant d'assurer le fonctionnement normal de la société et le développement de ses nouveaux projets.
- ✓ Dans un souci de transparence vis-à-vis de nos actionnaires publics, nous avons demandé aux deux commissaires aux comptes de la société, KPMG (M. Moncef Boussannouga Zammouri) et FINOR (M. Faycel Derbel) d'examiner l'ensemble des mouvements bancaires débiteurs de la société depuis le 1^{er} janvier 2009, date du démarrage de la société, jusqu'à la date de l'établissement de leur rapport soit le 24 janvier 2011. Ce rapport, joint à ce communiqué, ne relève aucun fait pouvant affecter la réalité de ces mouvements bancaires.
- ✓ En outre, et suite à la requête du CMF et à la nomination de manière temporaire par le tribunal, de l'expert comptable M. Faouzi Snoussi en tant que contrôleur de la gestion administrative et financière de la société, la Direction de la société exprime son entière disposition à collaborer avec M. Snoussi, dans le but de rassurer les actionnaires publics sur la bonne application du programme d'investissement et la réalisation de notre projet.

- Suite -

1.2 Volet juridique et légal :

- ✓ La société a obtenu l'ensemble exhaustif des documents légaux et administratifs lui permettant d'exercer son activité et de réaliser ses projets : autorisations d'exploitation, autorisations de bâtir etc... provenant des autorités compétentes nationales et régionales, et ce dans le respect total de la réglementation en vigueur dans tous les domaines (exploitation, aménagement, environnement, énergie, sécurité etc...)
- ✓ Par ailleurs, nous rappelons que la carrière de Djebel Ressas d'une superficie de 218 hectares est une propriété privée qui était exploitée par la société les Grandes Carrières du Nord depuis 1985. (Titre foncier N°41020 Ben Arous, puis refonte du titre en 2006 sous le numéro 48843 Ben Arous).
La propriété de cette Carrière a été transférée à la société Carthage Cement par apport en nature en octobre 2008.

1.3 Volet Financier :

- Le capital social est totalement libéré.
- Au niveau des fonds propres les comptes courants associés conventionnels sont toujours en place conformément au business plan et au prospectus d'introduction.
- les crédits bancaires sont octroyés par un pool bancaire composé de douze (12) banques de la place. Ces crédits sont déjà mis en place.
- Pour la mise en vigueur de notre contrat clé en main de réalisation de la cimenterie, des virements ont été réalisés en mai 2010 pour un montant total de 80 millions de dinars émis par le pool bancaire au profit de :
 - FLSmidth (fournisseur danois des équipements et de l'engineering),
 - EKON partenaire turc de FLS pour la construction et le montage,
 - PROKON partenaire turc de FLS pour la fabrication de la chaudronnerie et de la structure métallique.

Des Garanties Bancaires de restitution d'avance ont été émises par ces fournisseurs en faveur de Carthage Cement conformément à la réglementation en vigueur.

- Des lettres de crédits irrévocables et confirmées pour un montant total de 300 millions de dinars ont été émises par le pool bancaire ; et ce au profit de FLSmidth pour les équipements mécaniques et électriques et PROKON pour la chaudronnerie et les structures métalliques : la fabrication de ces équipements a été entamée depuis le mois de juin 2010 et les premières expéditions commencent à être reçues depuis novembre 2010.
- Par ailleurs, tous les décaissements et les engagements financiers ont été réalisés exclusivement dans le cadre du projet et conformément au prospectus d'introduction en bourse.

- Suite -

- En ce qui concerne l'infrastructure, nous tenons à préciser que Carthage Cement a signé deux contrats avec la STEG : pour l'alimentation en électricité haute tension depuis mars 2010 (montant 8 177 400 dinars dont 10% déjà réglés), et pour l'alimentation en gaz depuis mai 2010 (montant 1 984 396 dinars dont 30% déjà réglés) : les travaux ont déjà été entamés.

Pour toutes ces explications et ces précisions que nous avons jugées utile de mentionner, que nous sommes en position de rassurer nos actionnaires sur la continuité de notre exploitation et du développement de notre projet.

1- Commentaires sur les indicateurs :

	4ème trimestre 2010	4ème trimestre 2009	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
PRODUCTION				
Agrégats en tonnes	926 416	737 773	2 991 605	2 601 868
Ready-Mix en m3	3 135	0	3 135	0
CHIFFRE D'AFFAIRES				
Agrégats HTVA	6 726 391	4 444 469	22 179 892	13 797 535
Ready-Mix et autres Produits	846 522	0	846 522	0
TOTAL	7 572 913	4 444 469	23 026 414	13 797 535
INVESTISSEMENTS				
Investissements en HTVA	21 916 751	7 465 063	133 066 045	18 535 907
ENDETTEMENT				
Endettement			127 151 070	33 351 394

- ✓ **La production** d'agrégats de la carrière de Djebel Ressas a augmenté de **+15%** durant l'année 2010 par rapport à 2009.
- ✓ **Le Chiffre d'Affaires** total pour l'année 2010 a atteint les **23 millions** de dinars HTVA; contre 13,8 millions de dinars à la même période de l'année 2009, soit une croissance d'environ **+67%**.

Les investissements réalisés durant le quatrième trimestre de l'année 2010 s'élèvent à **21,9 millions** de dinars et concernent essentiellement des travaux facturés dans le cadre de notre contrat d'Ingénierie, Fourniture et Construction de la cimenterie avec

- ✓ FLSmidth/Ekon/Prokon, ainsi que les travaux de supervision et pilotage facturés dans le cadre de notre contrat de « Project Management » avec le cabinet suisse PEG Engineering.

Ces dépenses portent les investissements réalisés durant l'année 2010 à une valeur totale de **133,1 millions** de dinars.

- ✓ **L'endettement** de la société au 31 décembre 2010 s'élève à 127,1 millions de dinars, sachant que les investissements du quatrième trimestre ont été financés par fonds propres.

Nous rappelons qu'en plus de cet endettement, la société avait procédé en juin 2010, à l'ouverture des lettres de crédits pour les équipements mécaniques, la chaudronnerie, la structure métallique ainsi que les équipements électriques de l'usine, et ce pour un montant total de 159 millions d'Euros soit environ 300 millions de dinars.

- Suite -

1- Avancement de la réalisation du projet au 31/12/2010

✓ Cimenterie :

Les travaux sur site ont commencé depuis le mois de juin 2010 et se déroulent conformément au planning initial :

- les bases de vie ont été installées pour accueillir environ 1200 employés,
- Les travaux de décapage et de terrassement des parties constructibles ont été achevés.
- les travaux d'excavation des principaux bâtiments de production ont été réalisés,
- Les travaux d'alimentation en électricité et en gaz sont en cours de réalisation.

Par ailleurs, la fabrication des équipements mécaniques et électriques par FLSmidth a atteint un stade très avancé.

Une première expédition a eu lieu en novembre 2010. Les expéditions à venir sont programmées essentiellement durant l'année 2011 et le premier trimestre 2012.

Ces équipements font l'objet de lettres de crédits irrévocables et confirmées émises par le pool bancaire pour un montant de 300 millions de dinars.

Ainsi, l'avancement général de la réalisation de la cimenterie au 31/12/2010 est conforme au planning prévisionnel de notre business plan.

✓ Ready-Mix :

Conformément à nos prévisions dans le business plan, l'activité ready-mix est entrée en production depuis le début du mois d'octobre 2010 par une première centrale sise à Djebel Ressas.

Une deuxième Centrale est en cours de réalisation à Bir El Kassaa. Les travaux de Génie civil sont en cours et les équipements acquis auprès de STETTER ont été réceptionnés.

Le montage et la mise en service seront achevés dans un délai d'environ 3 mois.



Les Jardins du Lac,
B.P N° 317 Publiposte Les Berges du
Lac, Rue Lac Echkel 1053 Tunis.
Tel: 216 71 194 344
Fax: 216 71 194 320
E-mail : tn-fmfbz@kpmg.com



Immeuble International City Center –
Tour des bureaux – Centre Urbain
Nord - 1082 Tunis.
Tél : 70 728 450 Fax : 70 728 405
E-mail : administration@finor.com.tn

**RAPPORT SUR L'EXAMEN DES MOUVEMENTS BANCAIRES DEBITEURS
DE LA SOCIETE « CARTHAGE CEMENT » POUR LA PERIODE
ALLANT DU PREMIER JANVIER 2009 AU 24 JANVIER 2011**

**MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA SOCIETE « CARTHAGE CEMENT »**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre société, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'examen des mouvements bancaires débiteurs de la société « Carthage Cement » durant la période allant du premier janvier 2009 au 24 janvier 2011.

Nous avons mis en œuvre les procédures convenues et indiquées ci-dessous. Notre examen a été effectué selon la Norme Internationale d'Audit (ISRS 4400) relative aux missions d'examen sur la base de procédures convenues.

Notre mission a pour objectif de nous assurer de la réalité des mouvements bancaires débiteurs effectués par la société.

Nos travaux ont été réalisés sur la base des documents présentés par le management de la société (les factures, les contrats, un état extracomptable de suivi des mouvements bancaires), des relevés et extraits fournis par les banques et les intermédiaires en bourse ainsi que des confirmations externes reçues des fournisseurs étrangers.

Dans ce cadre, les procédures suivantes ont été mises en œuvre :

1. Nous avons rapproché les soldes figurant sur les extraits bancaires avec l'état de suivi des opérations bancaires communiqué par la société.
2. Nous avons recensé toutes les opérations bancaires relatives aux règlements des différents fournisseurs étrangers. Nous avons, par ailleurs, procédé à la vérification de



Les Jardins du Lac,
B.P N° 317 Publiposte Les Berges du
Lac, Rue Lac Echkel 1053 Tunis.
Tel: 216 71 194 344
Fax: 216 71 194 320
E-mail : tn-fmfbz@kpmg.com



Immeuble International City Center –
Tour des bureaux – Centre Urbain
Nord - 1082 Tunis.
Tél : 70 728 450 Fax : 70 728 405
E-mail : administration@finor.com.tn

ces opérations sur la base des factures, contrats, Swift et les confirmations directes de ces fournisseurs.

Les travaux de vérification ont couvert un montant de KDT : 102.579 par rapport à un total de KDT : 103.139 soit 99,5%.

3. Nous avons vérifié la totalité des remboursements des crédits à court, moyen et long terme totalisant KDT : 79.504, sur la base des titres de crédits et des échéanciers de remboursement.

Pour les virements interbancaires, dont les mouvements totalisent KDT : 104.048, nous nous sommes assurés que leurs contreparties ont bien alimenté les comptes de la société.

4. Pour les placements dont les mouvements durant la période totalisent KDT : 265.261 répartis entre souscriptions en comptes à terme et souscriptions en titres SICAV pour respectivement, KDT : 162.000 et KDT : 103.261, nous avons vérifié les différents mouvements sur la base des relevés de comptes communiqués par les différentes banques et intermédiaires en bourse.
5. Pour la vérification des autres mouvements débiteurs qui totalisent durant la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 24 janvier 2011 KDT : 81.908 et concernant essentiellement les opérations d'exploitation, nous avons procédé par sondage afin de valider les opérations les plus importantes.

Les procédures de vérification mis en œuvre ne constituent ni un audit ni un examen limité effectué selon les Normes Internationales d'Audit.

De même, nous ne pouvons vous donner l'assurance que les problèmes qui auraient pu être décelés par la mise en œuvre de procédures complémentaires ou par un audit ou un

- Suite -



Les Jardins du Lac,
B.P N° 317 Publiposte Les Berges du
Lac, Rue Lac Echkel 1053 Tunis.
Tel: 216 71 194 344
Fax: 216 71 194 320
E-mail : tn-fmfbz@kpmg.com



Immeuble International City Center –
Tour des bureaux – Centre Urbain
Nord - 1082 Tunis.
Tél : 70 728 450 Fax : 70 728 405
E-mail : administration@finor.com.tn

examen limité des états financiers selon les Normes Internationales d'Audit, ont tous été identifiés.

Notre rapport n'a pour seul objectif que celui indiqué dans le premier paragraphe. Il ne concerne que les éléments susmentionnés et ne s'étend pas à l'un quelconque des états financiers de la société pris dans leur ensemble.

Sur la base des travaux effectués, nous n'avons pas relevé de faits pouvant affecter la réalité des différents mouvements bancaires débiteurs de la société « Carthage Cement » pour la période allant du premier janvier 2009 au 24 janvier 2011.

Tunis, le 26 janvier 2011

Monsieur Moncef BOUSSANNOUGUA

ZAMMOURI

Managing Partner

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Fayçal DERBEL

Partner

FINOR

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

« ADWYA S.A »

SIEGE SOCIAL : Route de la Marsa km 14, BP 658 - 2070 La Marsa

La société ADWYA dont les activités suivent leur cours habituel informe ses actionnaires, ses fournisseurs ainsi que son aimable clientèle que son conseil d'Administration, réuni le 26 Janvier 2011, a décidé de nommer Monsieur **Atef ZEHANI** en tant que nouveau Directeur Général.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2011 - AS - 72

AVIS

COURBE DES TAUX DU 01 FEVRIER 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,816%		
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,820%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,824%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,829%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,834%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,841%	997,102
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,843%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,870%	1 011,625
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,919%	1 001,347
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,947%	1 027,945
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,972%	1 072,641
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,983%	1 100,153
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,012%	1 070,648
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,065%		1 007,773
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,171%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,306%	1 076,356
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,562%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,607%		992,774
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,606%	1 105,204
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,606%		998,764

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	135,352	135,697	135,708		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,838	11,873	11,874		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,214	1,216	1,217		
26	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,162	1,054			
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
27	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,201	108,534	108,546
28	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,529	104,821	104,832
29	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,198	105,516	105,527
30	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,030	103,342	103,374
31	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,814	104,156	104,168
32	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,102	107,412	107,426
33	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	103,928	104,276	104,288
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	103,973	104,306	104,318
35	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,106	104,435	104,446
36	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	105,976	106,199	106,209
37	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	102,920	103,252	103,263
38	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,302	104,645	104,656
39	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,065	104,378	104,388
40	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,546	106,838	106,848
41	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,200	106,493	106,503
42	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	102,642	102,924	102,933
43	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	102,948	103,256	103,268
44	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,540	104,840	104,851
45	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,457	102,806	102,817
46	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	106,156	106,444	106,455
47	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,166	104,443	104,453
48	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	102,745	103,074	103,085
49	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,552	104,859	104,868
50	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,763	105,032	105,042
51	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,001	102,283	102,292
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>								
52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,536	10,565	10,566
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	104,067	104,406	104,417
54	FCP HELION MONEO	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	99,973	99,981
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</i>								
55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,112	102,406	102,479

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du**

CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV L'EPARGNANT
ARRETEE AU 31/12/2010**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 07 Avril 2009 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV L'EPARGNANT» pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 483.836.834, un actif net de D : 483.360.052 et un bénéfice de la période de D : 4.969.788.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV L'EPARGNANT », comprenant le bilan au 31 décembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV L'EPARGNANT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Le commissaire aux comptes :
FINOR- Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2010	31/12/2009
Portefeuille-titres	4	371 499 478	338 002 157
Obligations et valeurs assimilées		353 333 651	323 530 458
Titres OPC		18 165 827	14 471 699
Placements monétaires et disponibilités		112 333 587	75 991 145
Placements monétaires	5	111 975 131	75 843 671
Disponibilités		358 456	147 474
Créances d'exploitation	9	3 769	623 654
TOTAL ACTIF		483 836 834	414 616 956
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	476 782	345 458
TOTAL PASSIF		476 782	345 458
ACTIF NET			
Capital	11	464 715 929	397 537 741
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		2 592	4 560
Sommes distribuables de l'exercice en cours		18 641 531	16 729 197
ACTIF NET		483 360 052	414 271 498
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		483 836 834	414 616 956

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2010	Période du 01/01 au 31/12/2010	Période du 01/10 au 31/12/2009	Période du 01/01 au 31/12/2009
Revenus du portefeuille-titres	6	4 288 919	16 738 810	3 963 306	14 915 124
Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 257 642	16 169 495	3 940 859	14 289 347
Revenus des titres OPC		31 277	569 315	22 447	625 777
Revenus des placements monétaires	7	1 493 792	5 051 679	1 005 599	4 938 777
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 782 711	21 790 489	4 968 905	19 853 901
Charges de gestion des placements	10	(766 102)	(2 822 796)	(640 994)	(2 519 097)
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 016 609	18 967 693	4 327 911	17 334 804
Autres produits		-	-	16 761	23 121
Autres charges		(26)	(26)	(1 941)	(1 941)
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 016 583	18 967 667	4 342 731	17 355 984
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 033 916)	(326 136)	(1 304 841)	(626 787)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 982 667	18 641 531	3 037 890	16 729 197
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 033 916	326 136	1 304 841	626 787
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(46 795)	(598 517)	(74 257)	(579 316)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	190 131	-	203 890
Frais de négociation		-	(397)	-	-
RESULTAT DE LA PERIODE		4 969 788	18 558 884	4 268 474	16 980 558

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 1/10 au 31/12/2010</i>	<i>Période du 1/01 au 31/12/2010</i>	<i>Période du 1/10 au 31/12/2009</i>	<i>Période du 1/01 au 31/12/2009</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	4 969 788	18 558 884	4 268 474	16 980 558
Résultat d'exploitation	5 016 583	18 967 667	4 342 731	17 355 984
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(46 795)	(598 517)	(74 257)	(579 316)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	190 131	-	203 890
Frais de négociation	-	(397)	-	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(18 671 781)	-	(17 188 552)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(54 520 173)	69 201 451	(33 072 294)	29 336 652
Souscriptions				
- Capital	82 695 881	469 487 393	100 746 228	421 582 029
- Régularisation des sommes non distribuables	(72 805)	(352 669)	(78 174)	(110 817)
- Régularisation des sommes distribuables	2 880 371	15 662 058	3 714 178	15 796 006
Rachats				
- Capital	(135 227 659)	(401 860 758)	(132 540 933)	(393 044 757)
- Régularisation des sommes non distribuables	118 617	313 005	105 792	140 838
- Régularisation des sommes distribuables	(4 914 578)	(14 047 578)	(5 019 385)	(15 026 647)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(49 550 385)	69 088 554	(28 803 820)	29 128 658
ACTIF NET				
En début de période	532 910 437	414 271 498	443 075 318	385 142 840
En fin de période	483 360 052	483 360 052	414 271 498	414 271 498
NOMBRE D' ACTIONS				
En début de période	5 235 169	4 020 073	4 341 316	3 731 742
En fin de période	4 703 944	4 703 944	4 020 073	4 020 073
VALEUR LIQUIDATIVE	102,756	102,756	103,051	103,051
TAUX DE RENDEMENT	0,95%	3,75%	0,97%	3,95%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 DECEMBRE 2010**

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.6- Obligations BATAM

Le portefeuille de la société enregistre à hauteur de D: 1.630.000 d'obligations émises par la société Héra d'Électroménager et de Confort "BATAM" qui a fait l'objet d'un règlement amiable, suite à une mise sous administration judiciaire en octobre 2002.

Les événements qui se sont succédés depuis cette date, dont notamment les reports successifs d'échéances, conduisent à constater une incertitude quant au recouvrement de ces créances.

Pour se prémunir contre les risques associés à cette situation, une dépréciation totale a été constatée. Parallèlement, il a été procédé à la suspension de la constatation des intérêts courus depuis le 30/09/2004.

Ainsi, les emplois en obligations "BATAM" apparaissent au 31 décembre 2010 pour une valeur nulle.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2010 à D : 371.499.478 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2010	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		346 579 935	353 333 651	73,10%
Obligation de sociétés		88 205 430	88 337 021	18,28%
AB SUB 2010	30 000	3 000 000	3 041 906	0,63%
AB SUB 2010	20 000	2 000 000	2 027 938	0,42%
AMEN BANK 2006	10 000	700 000	727 703	0,15%
AMENBANK 2009 A	20 000	1 866 600	1 887 114	0,39%
AMENBANK A 2008	15 000	1 299 990	1 341 476	0,28%
AMENBANK B 2008	25 000	2 250 000	2 327 326	0,48%

AMENBANK2009 B	30 000	2 799 900	2 829 395	0,59%
AIL 2007	10 000	400 000	400 844	0,08%
AIL 2008	10 000	600 000	607 864	0,13%
AIL 2009-1	7 000	560 000	584 812	0,12%
ATB 2007/1 D	50 000	4 400 000	4 535 234	0,94%
ATB SUB2009 A2	40 000	4 000 000	4 101 076	0,85%
ATBSUB2009 B1	10 000	1 000 000	1 028 110	0,21%
ATL 2006/1	20 000	1 200 000	1 234 021	0,26%
ATL 2008	25 000	1 500 000	1 545 945	0,32%
ATL 2008	5 000	300 000	309 189	0,06%
ATL 2010-1	20 000	2 000 000	2 032 344	0,42%
ATL 2010-1	5 000	500 000	508 086	0,11%
ATL 2010-2	20 000	2 000 000	2 000 236	0,41%
ATL2008SUB	5 000	500 000	510 049	0,11%
BATAM2000	15 000	600 000	-	0,00%
BATAM2001	10 000	1 000 000	-	0,00%
BATAM98	3 000	30 000	-	0,00%
BH 2007	50 000	4 000 000	4 011 728	0,83%
BH 2009 A	20 000	2 000 000	2 000 000	0,41%
BNA 2009 SUB	28 000	2 613 240	2 696 133	0,56%
BTE 2009	49 000	4 410 000	4 464 297	0,92%
BTE 2010 A	20 000	2 000 000	2 023 354	0,42%
BTK 2009 C	10 000	1 000 000	1 034 928	0,21%
BTK 2006	35 000	700 000	701 247	0,15%
CHO 2009	6 000	600 000	602 968	0,12%
CHOCOMPANY 2009	3 000	300 000	300 000	0,06%
CIL 2004/1	20 000	400 000	405 646	0,08%
CIL 2008 SUB	10 000	1 000 000	1 055 616	0,22%
CIL 2008/1	10 000	600 000	610 599	0,13%
CIL 2009/1 F	8 000	640 000	652 653	0,14%
CIL 2009/2	15 000	1 200 000	1 215 127	0,25%
CIL 2009/3	10 000	1 000 000	1 038 663	0,21%
CIL 2010/1	10 000	1 000 000	1 017 295	0,21%
CIL 2010/2 F	10 000	1 000 000	1 006 833	0,21%
CIL V 2010/2	10 000	1 000 000	1 006 514	0,21%
CIL2009/1 V	12 000	960 000	978 544	0,20%
EL WIFACK 2010	14 000	1 400 000	1 400 000	0,29%
HL 2008/1	10 000	600 000	621 142	0,13%
HL F 2010/1	5 500	550 000	562 404	0,12%
HL F 2010/2	5 000	500 000	502 090	0,10%
HL V 2010/1	7 500	750 000	766 509	0,16%
HL V 2010/2	10 000	1 000 000	1 003 950	0,21%
STB 2008/2	50 000	4 687 500	4 898 527	1,01%
STB 2008/2	20 000	1 908 000	1 992 460	0,41%
STM 2007 B	10 000	800 000	811 511	0,17%
STM 2007 C	4 000	320 000	324 604	0,07%
TL 2007-2	4 000	240 000	251 523	0,05%
TL F 2010-2	10 000	1 000 000	1 005 184	0,21%
TL SUB 2009	5 000	400 000	404 805	0,08%
TL V 2010-2	10 000	1 000 000	1 004 942	0,21%
SIHM 2008 A	3 000	300 000	304 629	0,06%
SIHM 2008 C	5 000	500 000	507 715	0,11%
SIHM 2008 D	2 000	200 000	203 086	0,04%
UIB 2009-1 A	40 000	3 600 000	3 669 179	0,76%
UIB 2009-1 B	40 000	3 733 200	3 808 357	0,79%
UIB 2009-1 C	20 000	1 900 000	1 940 684	0,40%
HOURIA2000	50 000	625 000	646 300	0,13%
MEUBLATEX C 2010	1 000	100 000	102 947	0,02%
MOURADI 2005	5 000	300 000	308 163	0,06%
PANOBOIS 2007	2 000	200 000	207 551	0,04%
SKANES BEACH 03	4 500	90 000	92 917	0,02%
UTL 2004	9 300	372 000	387 695	0,08%
CEREALES 2001	2 000	200 000	205 334	0,04%
Bons du trésor assimilables		258 374 505	264 996 630	54,82%
BTA 02/2015	39 933	41 774 594	42 926 925	8,88%
BTA 05/2022	33 983	35 150 015	36 264 858	7,50%

BTA 07/2017	16 500	16 389 500	16 856 858	3,49%
BTA 03/2019	36 000	37 177 300	38 313 693	7,93%
BTA 10/2013	26 397	26 006 828	26 523 566	5,49%
BTA 04/2014	50 707	52 753 700	53 631 014	11,10%
BTA 03/2012	21 500	21 613 318	22 442 136	4,64%
BTA 03/2016	9 000	9 353 000	9 578 395	1,98%
BTA 03/2013	6 000	6 142 000	6 273 681	1,30%
BTA 08/2011	8 000	8 014 250	8 115 852	1,68%
BTA 08/2022	4 000	4 000 000	4 069 652	0,84%
Titres des Organismes de Pacement Collectif		18 074 543	18 165 827	3,76%
Titres des OPCVM		16 942 147	17 027 789	3,52%
FCP SALAMET PLUS	45 000	467 235	474 120	0,10%
GENERAL OBLIG	20 000	2 083 386	2 058 400	0,43%
SANADETT SICAV	59 128	6 370 132	6 397 709	1,32%
TUNISO EMIRATE	31 684	3 256 036	3 289 243	0,68%
UNIVERS OBLIG	45 995	4 765 358	4 808 317	0,99%
Fonds commun de créances		1 132 396	1 138 038	0,24%
FCC CREDIMO 1	5 000	700 850	704 342	0,15%
FCC CREDIMO 2	1 500	431 546	433 696	0,09%
TOTAL		364 654 478	371 499 478	76,86%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2010 à D : 111.975.131 se détaillant comme suit :

			Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2010	% actif net
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation				7 913 972	7 944 705	1,64%
BT TL	du 01/12/2010 à 5,45%	pour 90 jours		1 978 493	1 985 662	0,41%
BT TL	du 03/12/2010 à 5,45%	pour 90 jours		1 978 493	1 985 184	0,41%
BT TL	du 04/11/2010 à 5,4%	pour 90 jours		1 978 688	1 992 185	0,41%
BT TL	du 17/12/2010 à 5,5%	pour 90 jours		1 978 298	1 981 674	0,41%
Bon du trésor à court terme				20 332 567	20 674 131	4,28%
BTCT du 10/05/2011 acquis le 11/05/2010				2 880 960	2 940 190	0,61%
BTCT du 13/06/2011 acquis le 06/07/2010				1 920 759	1 953 201	0,40%
BTCT du 14/06/2011 acquis le 06/07/2010				1 922 166	1 954 044	0,40%
BTCT du 14/06/2011 acquis le 20/08/2010				1 146 611	1 160 517	0,24%
BTCT du 23/08/2011 acquis le 12/08/2010				4 792 281	4 853 390	1,00%
BTCT du 10/05/2011 acquis le 11/05/2010				5 752 790	5 878 555	1,22%
BTCT du 01/03/2011 acquis le 29/09/2010				1 917 000	1 934 234	0,40%
Comptes à terme STB				22 000 000	22 221 773	4,60%
Placement au 31/12/2013 (au taux de 6%)				12 000 000	12 000 000	2,48%
Placement au 18/06/2012 (au taux de 4,96%)				10 000 000	10 221 773	2,11%
Bon de caisse				28 712 027	29 142 914	6,03%
Bon de caisse BTK au 15/04/2011 (au taux de 4,98%)				4 812 727	4 944 859	1,02%
Bon de caisse TQB au 15/07/2012 (au taux de 5,26%)				7 000 000	7 141 891	1,48%
Bon de caisse TQB au 17/09/2012 (au taux de 5,26%)				7 000 000	7 093 301	1,47%
Bon de caisse BTK au 12/01/2011 (au taux de 5,12%)				4 950 131	4 992 797	1,03%
Bon de caisse BTK au 21/02/2011 (au taux de 5,22%)				4 949 169	4 970 066	1,03%
Certificats de dépôt				31 928 127	31 991 608	6,62%
Certificat de dépôt STB au 03/01/11 (au taux de 4,3%)				3 992 374	3 998 475	0,83%
Certificat de dépôt STB au 11/01/11 (au taux de 4,3%)				998 093	998 856	0,21%
Certificat de dépôt STB au 21/02/11 (au taux de 4,47%)				4 955 794	4 973 968	1,03%
Certificat de dépôt STB au 02/01/11 (au taux de 4,3%)				12 488 070	12 496 421	2,59%
Certificat de dépôt STB au 05/01/11 (au taux de 4,3%)				1 998 091	1 998 855	0,41%
Certificat de dépôt STB au 09/01/11 (au taux de 4,3%)				4 495 705	4 495 705	0,93%
Certificat de dépôt STB au 27/10/11 (au taux de 4,68%)				3 000 000	3 029 328	0,63%
TOTAL				110 886 693	111 975 131	23,17%

Note 6 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2010 à D : 4.288,919, contre D : 3.963.306 pour la période allant 01/10 au 31/12/2009, se détaillant ainsi :

	Trimestre 4 2010	Trimestre 4 2009
<u>Revenus des obligations</u>	<u>975 574</u>	<u>837 924</u>
- Intérêts	975 574	837 924
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>3 282 068</u>	<u>3 102 935</u>
- Intérêts des BTA	3 282 068	3 102 935
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>	<u>31 277</u>	<u>22 447</u>
- Dividendes des OPCVM	0	0
- intérêts des parts des FCC	13 304	22 447
- Autres	17 973	-
TOTAL	4 288 919	3 963 306

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2010 à D : 1.493.792, contre D : 1.005.599 pour la période allant 01/10 au 31/12/2009, se détaillant ainsi :

	Trimestre 4 2010	Trimestre 4 2009
Intérêts des billets de trésorerie	78 862	43 637
Intérêts des comptes à terme	392 976	145 184
Intérêts des BTCT	223 525	86 499
Intérêts des Bons de caisse	111 421	150 267
Intérêts des certificats de dépôts	687 008	580 012
TOTAL	1 493 792	1 005 599

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à D : 476.782, contre D : 345.458 au 31/12/2009 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Gestionnaire	175 410	148 169
Dépositaire	93 608	85 812
Commission de distribution	207 764	111 477
Total	476 782	345 458

Note 9 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à D : 3.769, contre D : 623.654 au 31/12/2009 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Sommes à l'encaissement	3 769	521 514
Frais bancaires à récupérer	-	97 154
Autres	-	4 986
Total	3 769	623 654

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2010 à D : 766.102, contre D : 640.994 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2009 et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Rémunération du gestionnaire	532 940	445 909
Rémunération du dépositaire	99 927	83 608
Commission de distribution	133 235	111 477
Total	<u>766 102</u>	<u>640 994</u>

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 décembre 2010, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2009

Montant	397 537 741
Nombre de titres	4 020 073
Nombre d'actionnaires	4 486

Souscriptions réalisées

Montant	469 487 393
Nombre de titres émis	4 747 668
Nombre d'actionnaires nouveaux	1 157

Rachats effectués

Montant	(401 860 758)
Nombre de titres rachetés	(4 063 797)
Nombre d'actionnaires sortants	(922)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(598 517)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	190 131
Régularisation des sommes non distribuables	(39 664)
Frais de négociation	(397)

Capital au 31-12-2010

Montant	464 715 929
Nombre de titres	4 703 944
Nombre d'actionnaires	4 721

SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV L'INVESTISSEUR ARRETEE AU 31/12/2010
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010.

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration réuni le 23 avril 2009 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné les états financiers trimestriels de la société « **SICAV L'INVESTISSEUR** », pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2010.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Nous avons audité les états financiers trimestriels de la société « **SICAV L'INVESTISSEUR** », arrêtés au 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total net bilan de **1 578 620 DT**, un actif net de **1 564 034 DT** et un résultat déficitaire trimestriel de **71 999 DT**. L'établissement des états financiers sincères conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes :

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers :

A notre avis, les états financiers trimestriels de la société « **SICAV L'INVESTISSEUR** », arrêtés au 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total net bilan de **1 578 620 DT**, un actif net de **1 567 034 DT** et un résultat déficitaire trimestriel de **71 999 DT** sont sincères et réguliers et donnent pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière à cette date, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Vérifications et informations spécifiques :

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

Le Commissaire Aux Comptes - Salah DHIBI

BILAN - ARRETE AU 31/12/2010 - (en dinars tunisiens)

	NOTE	31/12/2010	31/12/2009
ACTIF			
Portefeuille - titres	AC 1	1 215 046	1 078 277
Actions, valeurs assimilées		896 611	806 738
Obligations		271 789	252 581
Autres valeurs		46 646	18 958
Placements monétaires disponibilités		363 574	568 499
Placements monétaires	AC 2	357 047	357 974
Disponibilités		6 527	210 525
Créances d'exploitation	AC 3		1 385
Autres actifs			
TOTAL ACTIF		1 578 620	1 648 161
PASSIF			
Opérateurs Créditeurs	PA 1	11 586	9 995
Autres Créditeurs Divers		11 586	9 995
TOTAL PASSIF		11 586	9 995
ACTIF NET		1 567 034	1 638 166
Capital	CP 1	1 539 675	1 594 761
Sommes Distribuables	CP2	27 359	43 405
Sommes distribuables des exercices antérieurs		8	1
Sommes distribuables de l'exercice		27 351	43 404
ACTIF NET		1 567 034	1 638 166
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 578 620	1 648 161

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/12/2010 (en dinars tunisiens)					
	NOTE	Période du 01/10 au 31/12/2010	Période du 01/01 au 31/12/2010	Période du 01/10 au 31/12/2009	Période du 01/01 au 31/12/2009
Revenus du portefeuille - titres	PR 1	2 964	36 306	2 983	48 723
Dividendes			24 916		36 795
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 964	11 390	2 982	11 927
Revenus des autres valeurs				1	1
Revenus des placements monétaires	PR 2	2 784	11 400	2 888	9 734
Total des revenus des placements		5 748	47 706	5 871	58 457
Charges de gestion des placements	CH 1	-4 032	-16 642	-3 984	-14 797
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 716	31 064	1 887	43 660
Autres produits					
Autres charges				-2	-2
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 716	31 064	1 885	43 658
Régularisation du résultat d'exploitation	PR 3	-101	-3 713		-254
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 615	27 351	1 885	43 404
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		101	3 713		254
Variation des + (ou -) valeurs potentielles sur titres		-78 318	42 440	434 143	311 551
Plus ou - valeurs réalisées sur cession des titres		4 651	66 483	-339 840	-22 606
Frais de négociation		-48	-645	-287	-812
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-71 999	139 342	95 901	331 791

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2010
(en dinars tunisiens)

	NOTE	Période du 01/10 au 31/12/2010	Période du 01/01 au 31/12/2010	Période du 01/10 au 31/12/2009	Période du 01/01 au 31/12/2009
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		-71 999	139 342	95 901	331 791
Résultat d'exploitation		1 716	31 064	1 885	43 658
Variation des plus (ou -) valeurs potentielles / titres		-78 318	42 440	434 143	311 551
Plus ou moins valeurs réalisées / cession des titres		4 651	66 483	-339 840	-22 606
Frais de négociation		-48	-645	-287	-812
Distribution de dividendes			-43 404	136	-35 653
Transactions sur le capital		-6 003	-167 071	-256	-12 251
a- Souscriptions		-2	563 839	23	6 109
Capital			717 000		9 700
Régularisation sommes non distribuables exercice		-4	-158 512		-3 614
Régularisation des sommes distribuables		2	5 351	23	23
a- Rachats		-6 001	-730 910	-279	-18 360
Capital		-7 500	-939 100		-27 800
Régularisation sommes non distribuables exercice		1 596	217 248		9 719
Régularisation des sommes distribuables		-97	-9 058	-279	-279
VARIATION DE L'ACTIF NET		-78 002	-71 133	95 781	283 887
Actif Net					
en début d'exercice / période		1 645 037	1 638 167	1 542 383	1 354 280
en fin d'exercice ou de la période		1 567 034	1 567 034	1 638 167	1 638 167
Nombre d'actions					
en début d'exercice ou de la période		19 805	21 951	21 951	22 132
en fin d'exercice ou de la période		19 730	19 730	21 951	21 951
VALEUR LIQUIDATIVE		79,423	79,423	74,628	74,628
Taux de rendement annualisé			9,08%		24,59%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
PERIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2010
(Exprimés en dinars Tunisiens)

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « SICAV L'Investisseur » est une société anonyme à capital variable créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du Ministère des finances N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

La société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évolution des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte du portefeuille actions

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de cet achat sont imputés en capital.

En principe, les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins values sur cession.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché la plus probable. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les titres de créances négociables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur ces titres de créances et assimilés sont pris en compte en résultat dès qu'ils sont courus. Les échéances sont imputées au débit des comptes des intérêts courus au jour et au crédit des revenus d'obligations et assimilés.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur réévaluée du Portefeuille des titres considérés comme valeur actuelle des stocks de valeurs mobilières. En principe, les cours de réévaluation sont :

- Pour les valeurs cotées durant les dernières séances boursières précédant la date d'évaluation, le cours boursier moyen pondéré ;
- Pour les valeurs qui n'ont pas été cotées durant les dernières séances boursières, la réévaluation est faite sur la base du dernier cours boursier ajusté pour tenir compte de tout événement de nature à agir sur le cours de cette valeur et/ou le cas échéant de la valeur mathématique ou intrinsèque des actions possédées ;
- Pour les obligations, l'évaluation tient compte aussi bien du capital que des intérêts courus. L'évaluation du principal est faite sur la base d'un coût moyen pondéré ou d'un cours ajusté pour les obligations n'ayant pas enregistrées des transactions le jour d'arrêt. Ces différences d'estimation ne sont pas lissées sur la période de détention ;
- Pour les OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente (en principe, du jour de l'arrêté comptable).

3-5 : Etablissement dépositaire

Ce compte enregistre les mouvements en numéraires reçus par le dépositaire qui, par convention se charge à la fois de la gestion des titres possédés par la SICAV et d'autre part, centralise pour le compte de cette dernière et suit l'exécution des opérations d'achats et de ventes de valeurs mobilières.

3-6 : Les frais de gestion

Les frais de gestion sont à attribuer au dépositaire, au réseau des agences et au gestionnaire suivant un contrat forfaitaire respectivement à raison de 0,1%,0,1%,0,8% T.T.C. de l'actif net de la SICAV, calculé quotidiennement, et ce, à partir du 01/11/2002. Ces frais sont les seuls frais de gestion supportés par la SICAV.

3-7 : Valeur liquidative

La valeur liquidative est obtenue par l'actualisation des éléments d'actif au cours du jour comme si le marché était parfait et que les différents cours ne changeraient pas en fonction des quantités offertes et des intentions de vente.

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :**N1- NOTES LIEES AU BILAN****ACTIF****AC 1- Portefeuille-titres****Actions, valeurs assimilées**

	31-12-2010	31-12-2009
311100 Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	847862,217	800531,174
311900 Diff. Estimation	48748,330	6206,599
Total	896610,547	806737,773

Obligations

	31-12-2010	31-12-2009
312210 Obligations et valeurs assimilées	263891,600	244137,422
312500 Intérêts courus	7899,475	8444,145

312900 Diff Estimation	<1,600>	0,000
Total	271789,475	252581,567

Actions OPCVM

	31-12-2010	31-12-2009
313100 Actions sicav	46576,247	18785,946
313900 Diff. Estimation	69,983	171,942
Total	46646,230	18957,888

AC 2- Placements monétaires et disponibilités**Placements monétaires**

	31-12-2010	31-12-2009
321100 Bons de trésor	365 000,000	369 000,000
321400 Intérêts précomptés	<11 629,475>	<12 250,449 >
321500 Intérêts courus	3 676,156	1 224,554
Total	357 046,681	357 974,105

Disponibilités

	31-12-2010	31-12-2009
Avoirs à terme auprès des banques		
324100 Bons de caisse	-	200 000,000
324500 Intérêts courus	-	498,411
Sous Total 1	-	200 498,411
Liquidités et avoirs à vue		
5331 Avoirs en Banque	6 526,910	10 026,565
5332 sommes à l'encaissement	-	-
Sous Total 2	6 526,910	10 026,565
Total des liquidités	6 526,910	210 524,976

AC 3- Créances d'exploitation

	30-09-2010	31-12-2009
411000 Dividende à recevoir	-	-
403000 Frais à recevoir	-	1 385,678
Total	-	1 385,678

PASSIF**PA 1- Opérateurs Créiteurs**

	31-12-2010	31-12-2009
401000 Gestionnaire	2 472,199	2 502,127
401010 Commission réseau	8 596,685	6 932,530
402000 Commission dépositaire	516,738	560,166
Total	11 585,622	9 994,823

CAPITAL**CP 1- CAPITAL**

SITUATION NETTE	31-12-2010	31-12-2009
101000 capital social	2 195 100,000	2 213 200,000
102100 Souscriptions	717 000,000	9 700,000
102200 Rachats	<939 100,000>	<27 800,000>
104000 Frais de négociation	<645,204>	<812,491>
105110 VDE/ actions, valeurs, assim et droits rattachés	48 748,330	6 206,599
105120 VDE/ obligations	<1,600>	<1,600>
105130 VDE/ OPCVM	69,983	171,942
106111 Plus value/ actions	77 493,742	106 728,424
106112 Moins value/ actions	<10 054,149>	<122 219,926>
106122 Moins value/ obligation	<1,822>	-
106131 Plus value/ OPCVM	482,464	1 259,886
106132 Moins value/ OPCVM	<1 436,653>	<8 374,354>
107130+/- val/report opcvm	<171,942>	<213,703>
107110+/- val/report actions	<6 206,599>	305 385,711
107120+/- val/report obligation	1,600	1,600
Sous total	2 081 278,150	2 483 232,088
121000 Report à nouveau	8,362	1,667
129000 Autres Resultats reportés	<0,941>	0,000
143000 Résultats non distribuables	<600 338,925>	<894 576,061>
151000 Régul SND SO	<158 512,188>	<3 614,295>
151100 Régul SND Ra	217 248,076	9 719,343
152100 Régul. RAN SO	3,076	0,007
152110 Régul. Report à nouv RA	<2,969 >	<0,021>
152200 Régul Résult exerc SO	<0,348>	0,079

152300 Régul A result reportés RA	0,335	<0,001>
153100 Régul RIA SO	-	-
153110 Régul RIA RA	-	-
Total	<541 595,522>	<888 469,282>
Total classe 1	1 539 682,628	1 594 762,806
Sommes distribuables	<7,528>	<1,653>
Capital	1 539 675,100	1 594 761,153

CP2- Sommes Distribuables**Sommes distribuables des exercices antérieurs**

Sommes distribuables de l'exercice	31-12-2010	31-12-2009
143000 Report à nouveau sur arrondis de coupons	8,362	1,667
153100 Autres résultats reportés	<0,941>	
152100 Régul. RAN SO	3,076	0,007
152110 Régul. Report à nouv RA	<2,969>	<0,021>
Total	7,528	1,653

Sommes distribuables de l'exercice

Sommes distribuables de l'exercice	31-12-2010	31-12-2009
Sommes distribuables de l'exercice	27 351,593	43 403,758
Total	27 351,593	43 403,758

Total AN	1 567 034,236	1 638 166,564
capital	1 539 675,115	1 594 761,153
sommes distribuables	27 359,121	43 405,411

N2-Notes liées au compte de résultat**PR 1- Revenus du portefeuille – titres****Dividendes**

Dividendes	31-12-2010	31/12/2009	4 TR 2010	4 TR 2009
701000 Rev actions, valeurs assimilées et droits rattachés.	21 902,910	26 185,840	-	-
703000 Rev opcvvm	3 013,288	10 609,624	-	-
Total	24 916,198	36 795,464		

Revenus d'obligations et assimilés

revenus d'obligat et assimilés	31-12-2010	31-12-2009	4 TR 2010	4 TR 2009
702000 Rev Obligat & assim. Potent	7 899,475	8 445,145	2 963,958	2 982,220
702050 Rev Obligat & assim report	<8 445,145>	<5 204,400>	-	-
702200 Rev Obligat & assim. Échus	11 831,754	8 375,834	-	-
702300 Rev Obligat & assim. Échus	103,562	310,794	-	-
Total 702	11 389,646	11 927,373	2 963,958	2 982,220

Revenus des autres valeurs

	31-12-2010	31-12-2009	4 TR 2010	4 TR 2009
73000 Autres produits d'exploitation	-	0,310	-	0,310
Total 73	-	0,310	-	0,310

PR 2 Revenus des placements monétaires

Revenus des placements monétaires	31-12-2010	31-12-2009	4 TR 2010	4 TR 2009
706100 Rev BTCT Potent	3 676,156	1 224,554	889,365	305,744
706110 Rev BTCT. Début	<1 224,554>	<43,150 >	-	-
706120 Rev BTCT. échus	7 951,406	1 160,764	1 894,428	1 160,764
706900 rev autres plac monét report	<498,411>	498,411	-	<89,206>
706920 rev autres plac monét, échus	1 495,233	6 893,754	-	1 511,014
Total 706	11 399,830	9 734,333	2 783,793	2 888,316

PR 3 Régularisation du résultat d'exploitation

Comptes de régularisation	31-12-2010	31-12-2009	4 TR 2010	4 TR 2009
770000 Régul somme distribuable exercice en cours (sous)	5 348,623	23,075	-	-
771000 Régul somme distribuable exercice en cours (rachat)	<9 061,181>	<277,348>	<100,172>	-
Total 706	<3 712,558>	<254,273>	<100,172>	-

CH 1 Charges de gestion des placements

Charges	31-12-2010	31-12-2009	4 TR 2010	4 TR 2009
601000 Rémunération Gestionnaire	13 313,213	11 838,115	3 225,720	3 187,355
601010 Rémunération réseau	1 664,155	1 479,779	403,218	398,425
602000 Rémunération dépositaire	1 664,155	1 479,779	403,218	398,425
total classe 60	16 641,523	14 797,673	4 032,156	3 984,205

CH 2 autres charges

Autres charges	31-12-2010	31-12-2009	4 TR 2010	4 TR 2009
62 Autres charges	-	1,776	-	1,776
total classe 62	-	1,776	-	1,776

N 3 : PORTEFEUILLE-TITRESLe solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2010 à **1 215 046,252 DT** et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Cours 31.12.2010	Valeurs au 31-12-2010	% de l'actif net
ACTIONS ET DROITS RATTACHES		847 862,217		896 610,547	57,22%
ADWYA	1 800	5 120,033	6,293	11 327,400	0,72%
ASSAD	3 680	12 273,041	11,164	41 083,520	2,62%
ATB	4 000	20 930,051	7,972	31 888,000	2,04%
ATB NG	250	1 332,000	7,400	1 850,000	0,12%
ATB NS	750	4 523,000	7,400	5 550,000	0,35%
ATL	7 100	16 928,970	5,932	42 117,200	2,69%
BH	750	20 710,000	29,423	22 067,250	1,41%
BIAT	200	14 550,000	72,958	14 591,600	0,93%
BNA	750	10 455,000	14,995	11 246,250	0,72%
ATTIJARI BANK	750	16 837,500	21,550	16 162,500	1,03%
BT	9 500	87 706,660	11,629	110 475,500	7,05%
BTE (ADP)	1 150	35 200,000	29,198	33 577,700	2,14%
CIMENT DE BIZERTE	800	5 713,200	7,416	5 932,800	0,38%
ALKIMIA	1 200	52 437,279	32,841	39 409,200	2,52%
ENNAKL AUTOMOBILES	1 474	15 771,800	11,616	17 121,984	1,09%
ESSOUKNA	8 000	41 913,600	6,203	49 624,000	3,17%
MAGASIN GENERAL	100	13 100,000	140,675	14 067,500	0,90%
MODERN LEASING	464	3 944,000	11,973	5 555,472	0,36%
MONOPRIX	100	4 930,000	43,058	4 305,800	0,27%
POULINA GP HOLDING	1 300	7 735,000	9,274	12 056,200	0,77%
ASSURANCES SALIM	511	8 792,500	24,067	12 298,237	0,78%
SERVICOM	6 058	19 688,500	7,831	47 440,198	3,03%
SIPHAT	4 200	97 328,000	15,220	63 924,000	4,08%
SITS	6 272	16 483,625	3,294	20 659,968	1,32%
SOMOCER	10 000	33 521,545	2,073	20 730,000	1,32%
SOTRAPIL	2 500	72 069,732	11,355	28 387,500	1,81%
SPDIT-SICAF	5 000	33 392,000	7,011	35 055,000	2,24%
STAR	50	6 243,750	187,200	9 360,000	0,60%
STB	400	6 782,000	18,925	7 570,000	0,48%
TPR	8 336	36 942,318	5,740	47 848,640	3,05%
TPR DA	29	3,509	0,140	4,060	0,00%
TUNIS AIR	30 255	86 009,204	2,032	61 478,160	3,92%
CARTHAGE CEMENT	5 724	10 670,400	3,323	19 020,852	1,21%
ARTES	800	9 470,000	12,228	9 782,400	0,62%
ELECTROSTAR	1 000	8 000,000	7,000	7 000,000	0,45%
SFBT	200	2 394,000	12,357	2 471,400	0,16%
TUNIS RE	911	7 960,000	14,896	13 570,256	0,87%
OPCVM		46 576,247		46 646,230	2,98%
L'EPARGNANT	454	46 576,247	102,591	46 646,230	2,98%
OBLIGATIONS		263 891,600		271 789,475	17,34%
OCA ATTIJARI 2006	2 112	10 561,600		10 947,113	0,70%
BNA 2009 SUB	1 000	93 330,000		96 290,472	6,14%
AIL 2009/1	500	40 000,000		41 772,274	2,67%
HL F 2010/1	1 000	100 000,000		102 255,342	6,52%
EI WIFACK 2006/1B	1 000	20 000,000		20 524,274	1,31%
TOTAL		1158326,555		1 215 046,252	77,54%

N 4 : PLACEMENTS MONETAIRESLe solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2010 à **357 046,682 DT** et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeurs au 31-12-2010	% de l'actif net
Bon de trésor à court terme		353 370,526	357 046,682	22,78
BTCT 14/06/2011 acquis le 08/07/2010	156	150 579,958	152 792,328	9,75
BTCT 23/08/2011 acquis le 19/08/2010	89	85 368,632	86 403,554	5,51
BTCT 14/06/2011 acquis le 18/11/2010	120	117 421,936	117 850,800	7,52

N 5-NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours du quatrième trimestre 2010 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2010

Montant	1 619 294
Nombre de titres	19 805
Nombre d'actionnaires	53

Souscriptions réalisées

Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires entrants	0

Rachats effectués

Montant	-7 500
Nombre de titres rachetés	<75>
Nombre d'actionnaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-78 318
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4 651
Frais de négociation	- 48
Régularisation des sommes non distribuables	1 596

Capital au 31-12-2010

Montant	1 539 675
Nombre de titres	19 730
Nombre d'actionnaires	53

Contrôle des ratios réglementaires

ence : article 29 § 2 & 3 du code des organismes de placements collectifs

	Niveau	Réglementaire	Réalisé	Remarques
emploi en Valeurs mobilières	Minimum			
	=	50%		
	max =	80%	77,54 %	Conforme
Portefeuille / AN > 50%				
de quasi liquidité	Minimum			
	=	0%		
	max =	30%	22,78 %	Conforme
Portefeuille / AN < 30%				
de liquidité immédiate	Maximum			
	=	20%	0,42%	Conforme
de liquidité générale	Minimum			
	=	20%		
	max =	50%	23,20 %	Conforme
OPCVM	Maximum			
	=	5%	2,98%	Conforme
s d'emplois	Maximum			
	=	10%		Conforme
ue par émetteur	Maximum			
	=	10%		Conforme
tal minimum	minimum = capital actuel		1 000 000	
			1 539 675	Conforme